

tant que toute autre personne et que ces honoraires doivent être raisonnablement proportionnés à leurs frais. Par conséquent, nous ne critiquons pas le nouveau tarif. Cependant, nous admettons qu'il impose un fardeau assez lourd à bon nombre de nos gens.

Quelle est l'attitude de notre groupe devant l'assurance-santé? Nous admettons la nécessité du rôle de l'État, mais nous sommes plutôt portés à croire que, dans la diffusion des services de santé et de médecin, l'État doit s'efforcer de les mettre à la portée de notre population, de verser des subventions afin de mettre les services de santé et d'hôpitaux à la portée de tous les Canadiens. C'est le principe dont nous nous sommes inspirés dans ma province et je pense que nous avons approuvé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le travail qu'il a accompli dans le domaine du gouvernement fédéral.

Nous pensons que c'est un programme national de santé à caractère non obligatoire qui a de bonnes chances de devenir essentiel et, à mesure que les provinces en saisiront l'importance, il pourra être étendu jusqu'à ce qu'il soit à peu près généralisé sans frais trop considérables. Nous reconnaissons que les régimes municipal, provincial et fédéral doivent établir de concert un programme qui mette le coût des soins médicaux et hospitaliers à la portée de tous les Canadiens.

C'est fort des constatations que j'ai faites sur le plan provincial, monsieur le président, que je formule ce soir ces observations. Chargé pendant quelques années des finances de ma province, il m'a fallu trouver les fonds nécessaires pour mettre à la portée de nos gens les services d'hygiène. On me permettra de m'étendre un peu sur la ligne de conduite que nous préconisons pour l'instant, comme je le disais tantôt. Nous pourrions changer d'avis à mesure que progresseront les études portant sur l'assurance-santé nationale. Un poste des crédits du ministre prévoit les sommes qui seront nécessaires pour faire les frais des études en cours. C'est là une heureuse initiative. Je disais donc que nous pourrions changer d'avis quand nous connaîtrons les résultats de ces études. Pour l'instant, nous sommes portés à croire que les divers gouvernements devraient s'en tenir sensiblement à des programmes du genre de celui que nous avons appliqué dans ma province.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de prendre un instant pour exposer au comité en quoi consiste notre programme. J'ai ici le dernier exposé budgétaire du ministre des Finances de l'Alberta. A la page 19, j'y trouve un tableau des services d'hygiène dont la trésorerie provinciale fait les frais. Ce sont

des services dont le gouvernement provincial assume entièrement les frais aux termes du programme dont j'ai parlé tantôt et qui vise à abaisser le coût à un niveau à la portée de tous les habitants de la province. Je crois qu'on y a réussi. Ainsi, cette année, on s'attend que le gouvernement provincial affecte \$1,744,350 au soin des tuberculeux, soit la totalité de ce qu'il en coûte. Les municipalités n'ont absolument rien à payer. Dans notre province, nous avons cru sage de confier ces dépenses au gouvernement provincial, qui reçoit de l'aide du gouvernement fédéral, je dois l'admettre. Le gouvernement fédéral assume sa part des frais dans le cas des sanatoriums. En premier lieu, il fournit \$1,000 par lit, quand il s'agit de la construction des sanatoriums.

**L'hon. M. Martin:** Nous fournissons presque tout l'équipement servant à ces institutions.

**M. Low:** Je crois que c'est bien cela.

**M. Nicholson:** Ces sanatoriums n'étaient-ils pas construits avant que le gouvernement fédéral commençât à s'occuper de la question?

**M. Low:** Pas tous. Après que le gouvernement fédéral eut commencé à aider, je crois que nous avons construit le sanatorium Memorial d'Edmonton, à l'égard duquel nous avons reçu une subvention.

**L'hon. M. Martin:** Nous avons aidé à aménager quelque 1,200 lits destinés aux tuberculeux.

**M. Low:** C'est juste. Dans la province d'Alberta, nous assurons un service analogue à celui qui, au dire de l'honorable représentant de Rosetown-Biggan, est assuré en Saskatchewan à l'égard du traitement du cancer. Ce service coûtera en tout à la province, prévoit-on, cette année environ \$300,000. Ma province assure un service dans le domaine de la santé qui est unique au Canada et qui, je crois, devrait servir de modèle aux autres provinces, peut-être avec l'aide du gouvernement fédéral. Je parle du service d'hospitalisation dans les maternités qui coûtera cette année au gouvernement de la province \$2,554,300, soit tous les frais d'hospitalisation des femmes enceintes. On accorde douze jours d'hospitalisation, tous frais acquittés par le gouvernement provincial.

C'est en pensant à ce service ainsi qu'au régime d'hospitalisation à un dollar par jour en vigueur dans ma province que j'ai décidé d'examiner avec soin la note que j'ai reçue lorsque mon plus jeune fils est né ici dans la province d'Ontario. Lorsque Mme Low est rentrée de l'hôpital où elle avait passé